



Procédure de consultation de la révision anticipée d'ordonnances touchant le droit sur les médicaments vétérinaires (du 20 avril 2021 au 11 août 2021)

Avis de

Nom / entreprise / organisation / service : Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires - Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection

Sigle entreprise / organisation / service : DGAV - DAVI

Adresse, lieu : Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges

Interlocuteur : Dr Giovanni PEDUTO, Vétérinaire cantonal

Téléphone : 021.316.39.11

Courriel : giovanni.peduto@vd.ch

Date : 6 mai 2021

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage du formulaire.
2. Merci d'utiliser une ligne séparée par article d'ordonnance.
3. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 11 août 2021 à l'adresse suivante : vernehmlassungen@blv.admin.ch

1 Remarques générales

Cette consultation reste très informative. En effet, il est difficile de se forger un avis complet, notamment en regard de l'article 8, al. 1bis OMédV, sans connaître le détail de l'annexe 1. À ce stade, il convient cependant de souligner l'importance d'accorder l'éventuelle entrée en vigueur de ce texte avec la nouvelle mouture de l'OMédV actuellement en consultation.

2 Remarques sur les différentes dispositions

Article	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)